

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE HAVRE - 7606 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/11/2024 - B2024/006225 - 2017 B 00192 - 828 557 140 - A V GESTION
ADMINISTRATIVE

A.V GESTION ADMINISTRATIVE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège Social : 65 Chemin de Tancarbot
76430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE
828557140 RCS LE HAVRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
Du 31 Mai 2024

L'an Deux mille vingt-quatre,
Le 31 Mai,
A 15 heures,

Madame Valérie AUBIN,
Demeurant 65 Chemin de Tancarbot – 76430 SAINT-VIGOR D'YMONVILLE,

Associée unique de la Société A.V GESTION ADMINISTRATIVE,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Valérie AUBIN, associée unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2024 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 28 février 2024 et le rapport de gestion du Président ont été adressés le 17 Mai 2024 à l'associée unique.

II – A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2024 s'élevant à 6 753,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 753,87 euros
------------------------	----------------

En totalité au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la(les) convention(s) intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associée unique Présidente, savoir :

- Madame Valérie AUBIN est titulaire d'un compte courant s'élevant à la somme de 1900,40 € au titre de l'exercice clos le 28 février 2024.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Valérie AUBIN



COMPTES ANNUELS

AV GESTION ADMINISTRATIVE

65 Chemin de Tancarbot

76430 SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE

Exercice clos le : 29 février 2024

APE : 8211Z

SIRET : 82855714000013

certifié conforme à l'original
Vautier

EUREX SAINT ROMAIN
8 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS

Tél : 0232796796

E-mail : contact.lehavre@exqual.fr

76430 SAINT ROMAIN

Fax : 0235301656

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat synthétique	6
DETAIL DES COMPTES	8
Bilan Actif Détaillé	9
Bilan Passif Détaillé	10
Compte résultat détaillé	11
ANNEXE COMPTABLE	12
ETATS DE GESTION	26
Chiffres significatifs	27
Soldes Intermédiaires de Gestion	28
Analyse de la trésorerie	29
Tableau de financement	30
Ratios	31
Ratios de gestion	32
Etat des immobilisations	33
Etat des emprunts	34
IMPRIMES FISCAUX	35
Réal Normal BIC	36

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

ACTIF	Valeurs au 29/02/24			Valeurs au 28/02/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé ACTIF IMMOBILISÉ Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations tech., matériel et outillages industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations financières (2) Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	2 958.71	2 958.71		
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production (biens et services) Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances Créances Clients et Comptes rattachés (3) Autres créances (3) Capital souscrit - appelé non versé Valeurs mobilières de placement Actions propres Autres titres Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (3)				
	2 096.70		2 096.70	3 687.60
	185.62		185.62	146.87
	20 000.00		20 000.00	
	17 108.08		17 108.08	28 411.31
TOTAL (II)	39 390.40		39 390.40	32 245.78
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	42 349.11	2 958.71	39 390.40	32 245.78
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

PASSIF		Valeurs au 29/02/24	Valeurs au 28/02/23
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 1 000.00)		1 000.00	1 000.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale		100.00	100.00
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		21 428.25	21 428.25
Report à nouveau		5 090.71	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		6 753.87	5 090.71
SITUATION NETTE		34 372.83	27 618.96
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		34 372.83	27 618.96
AUTRES FONDS PROPRES			
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (I) Bis			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (II)			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières diverses (3)		1 900.40	1 900.40
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		720.00	636.00
Dettes fiscales et sociales		2 397.17	2 090.42
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (III)		5 017.57	4 626.82
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		39 390.40	32 245.78
(1) Dont à plus d'un an (1) Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		5 017.57	4 627.00

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

	Du 01/03/23 Au 29/02/24	Du 01/03/22 Au 28/02/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		13	-13	-100
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		13	-13	-100
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		13	-13	-100
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 946	5 989	1 957	33
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	1 192	898	294	33
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	15 944	11 273	4 671	41
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 190	6 182	3 008	49
Bénéfice ou Perte	6 754	5 091	1 663	33
(3) Dont produits concernant les entités liées (4) Dont intérêts concernant les entités liées				

DETAIL DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

ACTIF	Valeurs nettes au 29/02/24	Valeurs nettes au 28/02/23	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET MAT INFO	2 958.71	2 958.71		
28183000 AMORTISSEMENT MAT BUREAU INFO	-2 958.71	-2 958.71		
Immobilisations financières (2)				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	2 096.70	3 687.60	-1 590.90	-43.14
411BA EURL BA POSE	336.00		336.00	
411CAR CARGONET	104.40	480.00	-375.60	-78.25
411JENE JENELECT	638.40	3 207.60	-2 569.20	-80.10
411MG MG NAUTIC	1 017.90		1 017.90	
Autres (3)	185.62	146.87	38.75	26.38
44566000 TVA DEDUCTIBLE	65.62	40.87	24.75	60.56
44586000 TVA SUR FNP	120.00	106.00	14.00	13.21
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	20 000.00		20 000.00	
50810000 AUTRES VALEURS MOBILIERES	20 000.00		20 000.00	
Disponibilités	17 108.08	28 411.31	-11 303.23	-39.78
51200000 CIC	17 108.08	28 411.31	-11 303.23	-39.78
TOTAL (II)	39 390.40	32 245.78	7 144.62	22.16
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	39 390.40	32 245.78	7 144.62	22.16

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

PASSIF	Valeurs au 29/02/24	Valeurs au 28/02/23	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 000.00)	1 000.00	1 000.00		
10130000 CAPITAL	1 000.00	1 000.00		
Réserves				
Réserve légale	100.00	100.00		
10611000 RESERVE LEGALE	100.00	100.00		
Autres réserves	21 428.25	21 428.25		
10680000 AUTRES RESERVES	21 428.25	21 428.25		
Report à nouveau	5 090.71		5 090.71	
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	5 090.71		5 090.71	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 753.87	5 090.71	1 663.16	32.67
SITUATION NETTE	34 372.83	27 618.96	6 753.87	24.45
TOTAL (I)	34 372.83	27 618.96	6 753.87	24.45
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 900.40	1 900.40		
45510000 COMPTE COURANT MME AUBIN V	1 900.40	1 900.40		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	720.00	636.00	84.00	13.21
40810000 FSEURS FACT NON PARVENUES	720.00	636.00	84.00	13.21
Dettes fiscales et sociales	2 397.17	2 090.42	306.75	14.67
43721000 RETRAITE / PREVOY. NON CADRE	544.82	544.82		
44400000 ETAT IMPOT/BENEFICES	1 192.00	898.00	294.00	32.74
44551000 TVA A PAYER	310.00	31.00	279.00	900.00
44577000 TVA S/ VENTES 20%	350.35	616.60	-266.25	-43.18
TOTAL (III)	5 017.57	4 626.82	390.75	8.45
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	39 390.40	32 245.78	7 144.62	22.16
(1) Dont à moins d'un an	5 017.57	4 627.00		

COMPTES RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

	Du 01/03/23 Au 29/02/24	Du 01/03/22 Au 28/02/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	15 943.75	11 260.00	4 683.75	41.60
70670000 PRESTATIONS 20%	15 943.75	11 260.00	4 683.75	41.60
Montant net du chiffre d'affaires	15 943.75	11 260.00	4 683.75	41.60
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	15 943.75	11 260.00	4 683.75	41.60
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	7 694.88	4 866.13	2 828.75	58.13
60630000 MATERIEL PETIT OUTILLAGE	960.51	475.44	485.07	102.03
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	131.69	98.29	33.40	33.98
61600000 ASSURANCE RESP CIVILE	171.17	161.21	9.96	6.18
62260000 HONORAIRES	650.69	495.00	155.69	31.45
62340000 CADEAUX CLIENTS	40.62	40.79	-0.17	-0.42
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	23.30	26.00	-2.70	-10.38
62511000 IND KMS	4 091.70	2 168.30	1 923.40	88.71
62570000 RECEPTIONS	573.63	370.81	202.82	54.70
62600000 FRAIS POSTAUX	26.54	52.80	-26.26	-49.73
62620000 FRAIS INTERNET		131.32	-131.32	-100.00
62630000 TELEPHONE MOBILE	588.90	427.61	161.29	37.72
62750000 FRAIS BANCAIRES	436.13	418.56	17.57	4.20
Impôts, taxes et versements assimilés	303.00	418.00	-115.00	-27.51
63511000 CFE	303.00	418.00	-115.00	-27.51
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	7 997.88	5 284.13	2 713.75	51.36
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	7 945.87	5 975.87	1 970.00	32.97
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés		12.84	-12.84	-100.00
76800000 AUTRE PRODUIT FINANCIERS		12.84	-12.84	-100.00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		12.84	-12.84	-100.00
Charges financières				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		12.84	-12.84	-100.00
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 945.87	5 988.71	1 957.16	32.68
Produits exceptionnels				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Impôt sur les bénéfices (X)	1 192.00	898.00	294.00	32.74
69500000 IMPOTS S/ BENEFICES	1 192.00	898.00	294.00	32.74
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	15 943.75	11 272.84	4 670.91	41.44
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 189.88	6 182.13	3 007.75	48.65
Bénéfice ou Perte	6 753.87	5 090.71	1 663.16	32.67

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	O		
LES EFFECTIFS	O		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 29/02/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencés & aménagés const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers	2 959		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	2 959		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV			
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 959		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II				
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencés, aménagés d. Matériel de transport Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.			2 959	
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			2 959	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV				
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			2 959	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	2 959			2 959
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		2 959			2 959
TOTAL GENERAL		2 959			2 959

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Constr.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							
Primes de remboursement des obligations							

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		2 097	2 097	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	186	186	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)					
Charges constatées d'avance					
TOTALUX			2 282	2 282	
Renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)					

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		720	720		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		545	545		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	1 192	1 192		
	Taxe sur la valeur ajoutée	660	660		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		1 900	1 900		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		5 018	5 018		
Références	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			
	(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés			

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF**Du 01/03/2023 au 29/02/2024****CHARGES À PAYER**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	720
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	720

ENGAGEMENTS

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement						
TOTAL (1)						
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						

ENGAGEMENTS REÇUS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société Sûretés réelles reçues Actions déposées par les administrateurs Autres engagements reçus						
TOTAL						

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		

LES EFFECTIFS

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

LES EFFECTIFS

	29/02/2024	28/02/2023
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

ETATS DE GESTION

71473 - AV GESTION ADMINISTRATIVE
CHIFFRES SIGNIFICATIFS

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/03/23 au 29/02/24	Du 01/03/22 au 28/02/23	Du 01/03/21 au 28/02/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	15 943.75	11 260.00	11 839.50	4 683.75	42 %
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	15 943.75	11 260.00	11 839.50	4 683.75	42 %
Marge commerciale					
Marge globale	15 943.75	11 260.00	11 839.50	4 683.75	42 %
Valeur ajoutée	8 248.87	6 393.87	6 386.43	1 855.00	29 %
Excédent brut d'exploitation	7 945.87	5 975.87	5 898.42	1 970.00	33 %
Amortissements et provisions			929.88		
Résultat d'exploitation	7 945.87	5 975.87	4 968.54	1 970.00	33 %
Résultat financier		12.84		-12.84	-100 %
Résultat courant	7 945.87	5 988.71	4 968.54	1 957.16	33 %
Résultat exceptionnel					
Résultat net de l'exercice	6 753.87	5 090.71	4 824.54	1 663.16	33 %

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/03/23 au 29/02/24	Du 01/03/22 au 28/02/23	Du 01/03/21 au 28/02/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	6 753.87	5 090.71	5 754.42	1 663.16	33 %
Fonds de roulement net global	36 273.23	29 519.36	23 539.77	6 753.87	23 %
Besoin en fonds de roulement	-834.85	1 108.05	-247.13	-1 942.90	-175 %
Trésorerie	37 108.08	28 411.31	23 786.90	8 696.77	31 %

RATIOS	Du 01/03/23 au 29/02/24	Du 01/03/22 au 28/02/23	Du 01/03/21 au 28/02/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	40.11	99.61	50.78	-59.50	-60 %
Crédit fournisseurs (en jours)	32.02	43.93	77.76	-11.91	-27 %
Rotation stocks (en jours)					
Autonomie financière	0.87	0.86	0.87	0.01	1 %
Capacité de remboursement	3.55	2.68	5.69	0.87	32 %
Taux d'endettement	0.06	0.07	0.04	-0.01	-14 %
Rentabilité financière	0.20	0.18	0.21	0.02	11 %
Rentabilité commerciale	0.42	0.45	0.41	-0.03	-7 %

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

	Du 01/03/23 Au 29/02/24	en %	Du 01/03/22 Au 28/02/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	15 944	100	11 260	100	4 684	42
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) * + / - Production stockée * + Production immobilisée *	15 944	100	11 260	100	4 684	42
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	15 944	100	11 260	100	4 684	42
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	15 944	100	11 260	100	4 684	42
- Matières premières * - Sous-traitance (directe) *						
MARGE DE PRODUCTION *	15 944	100	11 260	100	4 684	42
MARGE BRUTE TOTALE	15 944	100	11 260	100	4 684	42
- Autres achats - Charges externes	1 092 6 603	7 41	574 4 292	5 38	518 2 310	90 54
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	8 249	52	6 394	57	1 855	29
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales Total	303 -303	2 -2	418 -418	4 -4	-115 115	-28 28
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	7 946	50	5 976	53	1 970	33
Reprises sur dépréciations, provisions, amortis + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amortissements et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 946	50	5 976	53	1 970	33
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total			13 13		-13 -13	-100 -100
RÉSULTAT COURANT	7 946	50	5 989	53	1 957	33
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices (IS) Total	1 192 -1 192	7 -7	898 -898	8 -8	294 -294	33 -33
RÉSULTAT EXERCICE	6 754	42	5 091	45	1 663	33
(1) dont produits cessions éléments cédés (2) dont valeurs comptables éléments cédés * La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice						

ANALYSE DE LA TRÉSORERIE

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

■ L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) EST DE

7 945.87

Compte tenu des variations d'inventaire :

- * des stocks de produits, en-cours
- * des stocks d'approvisionnement
- * des stocks de marchandises

-

+

+

+

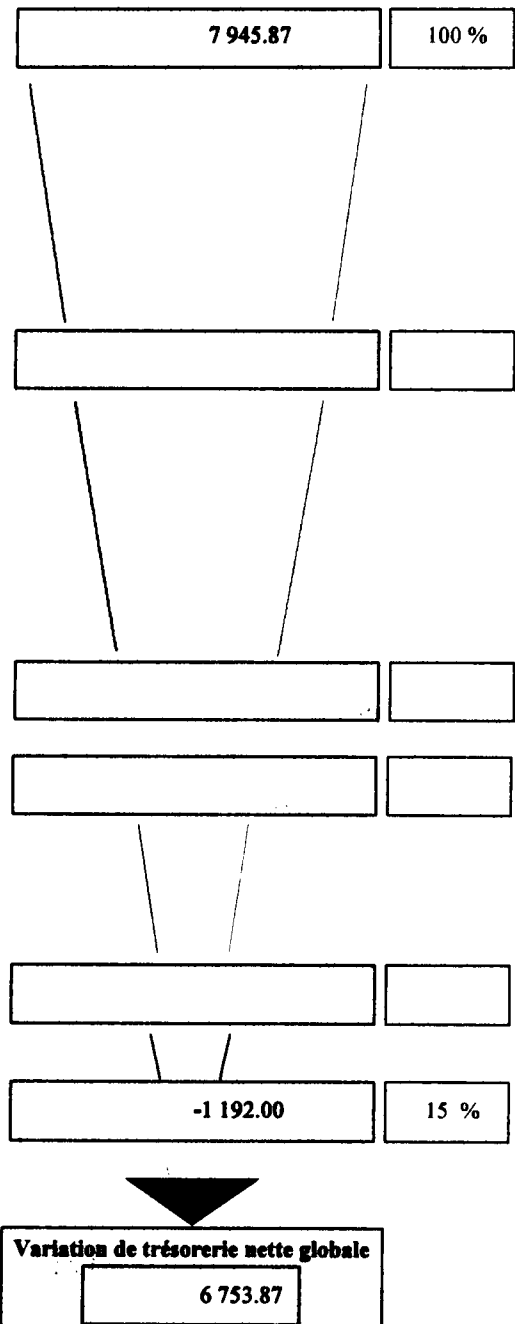
Compte tenu des autres produits et charges de gestion courantes

 ■ L'APPORT D'ARGENT DE L'EXPLOITATION A ÉTÉ DE
 (Ventes - achats d'exploitation)

7 945.87

100 %

FLUX FINANCIERS	Sorties	Entrées
Produits financiers, Agios, Intérêts C.T. Intérêts des emprunts Remboursement capital		
TOTAL ANNUITÉS ET AGIOS		
Achats d'immobilisations * Incorporelles * Corporelles * Financières Cessions d'immobilisations Emprunts nouveaux Subventions d'investissement		
TOTAL INVESTISSEMENTS - FINANCEMENTS		
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Intérêts des comptes courants		
TOTAL APPORTS/PRÉLÈVEMENTS NET DES ASSOCIÉS		
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS ET PARTICIPATION	1 192.00	
TOTAL GÉNÉRAL	1 192.00	7 945.87



Cette variation de trésorerie nette globale se traduit par :

Une amélioration des disponibilités de	8 696.77
Une diminution des créances de	-1 552.15
Une augmentation des dettes fournisseurs et dettes à court terme de	390.75

71473 - AV GESTION ADMINISTRATIVE

TABLEAU DE FINANCEMENT

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	
Acquisitions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	
Prélèvements des comptes courants	
Diminution des capitaux propres	
Emprunts remboursés (capital)	
TOTAL EMPLOIS	

Capacité d'autofinancement	6 753.87
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	6 753.87
Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	
Apports comptes courants	
Augmentation des capitaux propres	
Subvention investissement	
Emprunts réalisés	
TOTAL RESSOURCES	6 753.87

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL
(différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés)

a augmenté de **6 753.87**

Augmentation actif circulant	
Diminution des dettes	
TOTAL	

Diminution actif circulant	1 552.15
Augmentation dettes	390.75
TOTAL	1 942.90

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT
(diff. entre l'actif se renouvelant souvent et les dettes non financières)

a diminué de **1 942.90**

Augmentation de la trésorerie	8 696.77
-------------------------------	----------

Diminution de la trésorerie	
-----------------------------	--

VARIATION DE TRÉSORERIE
(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a augmenté de **8 696.77**

RATIOS

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

	Calcul	N	N-1
Autonomie financière			
Capitaux propres Total passif	34 372.83 39 390.40	0.87	0.86
Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.			
Solvabilité à court terme			
Créances + disponibilités + VMP Dettes et pds constatés d'avance à moins d'un an	39 390.40 5 017.57	7.85	6.97
Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.			

RATIOS DE GESTION

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

Calcul				N	N-1
Crédit consenti aux clients				(en jours)	
Clients et comptes rattachés (*)					
X Nombre jours de l'exercice					
Ventes TTC					
(*) Y compris les effets escomptés non échus.					
Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.					
Crédit accordé par les fournisseurs				(en jours)	
Fournisseurs et comptes rattachés					
X Nombre jours de l'exercice					
Achats et autres charges externes TTC					
Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.					

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

N°	Désignation				Date amortiss. Val. à amortir	Amortiss. antérieurs	VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	V.N.C.	
	Date / Mode Acquisition	Durée / Mode / Taux Amort.	Quantité	Cession Valeur acquisition Montant TVA						Économique	Fiscale

21830000

MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT

1	ORDINATEUR FIXE 11/10/17 Achat	3.00 Linéaire	33.3333	609.54	11/10/17 609.54	E D	609.54		E D	E D	609.54	
2	APPLE 17/09/19 Achat	3.00 Dégressif	41.6667	2 349.17	17/09/19 2 349.17	E D	2 349.17		E D	E D	2 349.17	
Cumul du compte		2 958.71			2 958.71	E D	2 958.71		E D	E D	2 958.71	
(hors cessions)		2 958.71			2 958.71	E D X	2 958.71		E D X	E D X	2 958.71	

Cumul linéaire :

Cumul dégressif et dérogatoire :

dont dérogatoire :

CUMUL TOUS COMPTES				Valeur à amortir	Amortiss. antérieurs	VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	V.N.C.	
Quantité	Valeur d'acquisition		de gestion						Fiscale	
	2 958.71			E 2 958.71		E	E 2 958.71			
		2 958.71	D	D		D	D			
(hors cessions)	2 958.71			E 2 958.71		E	E 2 958.71			
		2 958.71	D	D		D	D			

Cumul linéaire :

Cumul dégressif et dérogatoire :

dont dérogatoire :

ETAT DES EMPRUNTS

Du 01/03/2023 au 29/02/2024

(1) K : à 1 an maximum à l'origine
(2) K : à plus de 1 an maximum à l'origine

Compte		Désignation		Catégorie	Per.	Remboursement		(1) - 1 an	(1) 1 à 5 ans	(1) + 5 ans	Int. courus
N° d'emprunt	Dt début	Dt fin	Mt Emprunt	K. restant	Durée	Exercice	En retard	(2)	(2)	(2)	Ass. courues
						antérieur					
CUMUL TOUS COMPTES			Mt Emprunt	K. restant	Remboursement		(1) - 1 an	(1) 1 à 5 ans	(1) + 5 ans	Int. courus	
		Exercice			En retard	(2)					(2)
					K	K					
					K	I					

IMPRIMES FISCAUX

CONTRÔLES DE COHÉRENCE
Réal Normal B.I.C (Liasse 2050)

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Edition du 30/05/2024 - 22:46	Visa du superviseur :
Collaborateur : MB BARBARAY Marc	Visa du responsable du dossier :

Contrôles	Contrôles		N / A	Observations
	corrects	en anomalie		
A - contrôles				
A-16- Présence d'écritures non validées sur l'exercice	Oui	☒	☐	
B - Numéro de Siret				
C - Code APE				
D - Déclaration n°2065				
E - Bilan - Actif - n°2050				
F - Bilan - Passif - n°2051				
G - Compte de résultat de l'exercice - n°2052				
H - Compte de résultat de l'exercice (suite) - n°2053				
I - Immobilisations - n°2054				
J - Amortissements - n°2055				
K - Provisions inscrites au bilan - n°2056				
L - Etat des éch. des créances et dettes - n°2057				
M - Détermination du résultat fiscal - n°2058-A				
N - Déficits, indemnités pour congés à payer - n°2058-B				
O - Tableau d'affectation du résultat - n°2058-C				
P - Détermination des plus et moins-values - n°2059-A				
R - Affectation des + values à long terme - n°2059-D				
S - Détermination de la valeur ajoutée - n°2059-E				
T - Composition du capital social - 2059 F				
U - Filiales et participations - 2059 G				
V - Etat de suivi des + values en sursis d'imposition (151 octies)				
W - Détermination des bénéfices au taux réduit				
X - Annexe compte de régularisation				

Exercice ouvert le	01/03/23	et clos le	29/02/24	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AV GESTION ADMINISTRATIVE 65 Chemin de Tancarbot 76430 SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE	
SIRET 8 2 8 5 5 7 1 4 0 0 0 0 1 3	Mél : contact.avga@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Services administratifs combinés de bure

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	7 946	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐
		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse

N°

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

Nom / Adresse

Etat de résidence

N°

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON

Si oui, indication du logiciel utilisé Isacompta

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
EUREX SAINT ROMAIN 8 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS 76430 SAINT ROMAIN <i>Tél :</i> 0232796796			 <i>Tél :</i>		
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 30/05/24 Lieu : ST VIGOR		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : GERANTE MME AUBIN		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :		

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2024 ISACUMPIA

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même a				payées par un établissement chargé du service des titres b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1			2	3	4	5	6	7	8
K	DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19%					
					0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise : <u>AV GESTION ADMINISTRATIVE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>65 Chemin de Tancarbot 76430 SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>82855714000013</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>29/02/2024</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AL II IF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 959	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)		BJ	2 959	BK
AL II IF CIRCULANT *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 097	BY	2 097
	Autres créances (3)	BZ	186	CA	186
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	20 000	CE	20 000
Disponibilités	CF	17 108	CG	17 108	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	39 390	CK	39 390
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	42 349	1A	2 959
Renvois	(1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise			AV GESTION ADMINISTRATIVE		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)				DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)				DC	
	Réserve légale (3)				DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)				DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)				DG	21 428
	Report à nouveau				DH	5 091
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	6 754
	Subventions d'investissement				DJ	
	Provisions réglementées *				DK	
	TOTAL (I)				DL	34 373
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
	Avances conditionnées				DN	
	TOTAL (II)				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	
	Provisions pour charges				DQ	
	TOTAL (III)				DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)				DV	1 900
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	720
	Dettes fiscales et sociales				DY	2 397
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	
Compte régul.	Autres dettes				EA	
	Produits constatés d'avance (4)				EB	
TOTAL (IV)				EC	5 018	
Ecart de conversion passif *				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	39 390	
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	5 018	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AV GESTION ADMINISTRATIVE

Néant ☐ *

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	15 944	FH		FI	15 944	
		FJ	15 944	FK		FL	15 944	
	Chiffres d'affaires nets *					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO		
	Subventions d'exploitation					FP		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ		
	Autres Produits (1) (11)					FR	15 944	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	7 695	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	303	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *		HS		GA	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 998
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 946
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 946	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

4

Designation de l'entreprise		AV GESTION ADMINISTRATIVE	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital *		Reprises sur provisions et transferts de charges	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	
Total des charges exceptionnelles (VII - VIII)		Total des charges exceptionnelles (VII - VIII)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	
Impôts sur les bénéfices *		Impôts sur les bénéfices *	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	
(2) Dont		(2) Dont	
{ produits de locations immobilières		{ produits de locations immobilières	
{ produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		{ produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	
{ - Crédit-bail mobilier *		{ - Crédit-bail mobilier *	
{ - Crédit-bail immobilier		{ - Crédit-bail immobilier	
(3) Dont		(3) Dont	
(4) Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		(4) Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		(5) Dont produits concernant les entreprises liées	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	
(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	
(9) Dont transfert de charges		(9) Dont transfert de charges	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	
{ dont cotisations facultatives Madelin		{ dont cotisations facultatives Madelin	
{ dont cotisations facultatives aux nouveaux plans		{ dont cotisations facultatives aux nouveaux plans	
{ d'épargne retraite		{ d'épargne retraite	
{ A6		{ A6	
{ A7		{ A7	
{ A8		{ A8	
{ A9		{ A9	
{ A10		{ A10	
{ A11		{ A11	
{ A12		{ A12	
{ A13		{ A13	
{ A14		{ A14	
{ A15		{ A15	
{ A16		{ A16	
{ A17		{ A17	
{ A18		{ A18	
{ A19		{ A19	
{ A20		{ A20	
{ A21		{ A21	
{ A22		{ A22	
{ A23		{ A23	
{ A24		{ A24	
{ A25		{ A25	
{ A26		{ A26	
{ A27		{ A27	
{ A28		{ A28	
{ A29		{ A29	
{ A30		{ A30	
{ A31		{ A31	
{ A32		{ A32	
{ A33		{ A33	
{ A34		{ A34	
{ A35		{ A35	
{ A36		{ A36	
{ A37		{ A37	
{ A38		{ A38	
{ A39		{ A39	
{ A40		{ A40	
{ A41		{ A41	
{ A42		{ A42	
{ A43		{ A43	
{ A44		{ A44	
{ A45		{ A45	
{ A46		{ A46	
{ A47		{ A47	
{ A48		{ A48	
{ A49		{ A49	
{ A50		{ A50	
{ A51		{ A51	
{ A52		{ A52	
{ A53		{ A53	
{ A54		{ A54	
{ A55		{ A55	
{ A56		{ A56	
{ A57		{ A57	
{ A58		{ A58	
{ A59		{ A59	
{ A60		{ A60	
{ A61		{ A61	
{ A62		{ A62	
{ A63		{ A63	
{ A64		{ A64	
{ A65		{ A65	
{ A66		{ A66	
{ A67		{ A67	
{ A68		{ A68	
{ A69		{ A69	
{ A70		{ A70	
{ A71		{ A71	
{ A72		{ A72	
{ A73		{ A73	
{ A74		{ A74	
{ A75		{ A75	
{ A76		{ A76	
{ A77		{ A77	
{ A78		{ A78	
{ A79		{ A79	
{ A80		{ A80	
{ A81		{ A81	
{ A82		{ A82	
{ A83		{ A83	
{ A84		{ A84	
{ A85		{ A85	
{ A86		{ A86	
{ A87		{ A87	
{ A88		{ A88	
{ A89		{ A89	
{ A90		{ A90	
{ A91		{ A91	
{ A92		{ A92	
{ A93		{ A93	
{ A94		{ A94	
{ A95		{ A95	
{ A96		{ A96	
{ A97		{ A97	
{ A98		{ A98	
{ A99		{ A99	
{ A100		{ A100	
{ A101		{ A101	
{ A102		{ A102	
{ A103		{ A103	
{ A104		{ A104	
{ A105		{ A105	
{ A106		{ A106	
{ A107		{ A107	
{ A108		{ A108	
{ A109		{ A109	
{ A110		{ A110	
{ A111		{ A111	
{ A112		{ A112	
{ A113		{ A113	
{ A114		{ A114	
{ A115		{ A115	
{ A116		{ A116	
{ A117		{ A117	
{ A118		{ A118	
{ A119		{ A119	
{ A120		{ A120	
{ A121		{ A121	
{ A122		{ A122	
{ A123		{ A123	
{ A124		{ A124	
{ A125		{ A125	
{ A126		{ A126	
{ A127		{ A127	
{ A128		{ A128	
{ A129		{ A129	
{ A130		{ A130	
{ A131		{ A131	
{ A132		{ A132	
{ A133		{ A133	
{ A134		{ A134	
{ A135		{ A135	
{ A136		{ A136	
{ A137		{ A137	
{ A138		{ A138	
{ A139		{ A139	
{ A140		{ A140	
{ A141		{ A141	
{ A142		{ A142	
{ A143		{ A143	
{ A144		{ A144	
{ A145		{ A145	
{ A146		{ A146	
{ A147		{ A147	
{ A148		{ A148	
{ A149		{ A149	
{ A150		{ A150	
{ A151		{ A151	
{ A152		{ A152	
{ A153		{ A153	
{ A154		{ A154	
{ A155		{ A155	
{ A156		{ A156	
{ A157		{ A157	
{ A158		{ A158	
{ A159		{ A159	
{ A160		{ A160	
{ A161		{ A161	
{ A162		{ A162	
{ A163		{ A163	
{ A164		{ A164	
{ A165		{ A165	
{ A166		{ A166	
{ A167		{ A167	
{ A168		{ A168	
{ A169		{ A169	
{ A170		{ A170	
{ A171		{ A171	
{ A172		{ A172	
{ A173		{ A173	
{ A174		{ A174	
{ A175		{ A175	
{ A176		{ A176	
{ A177		{ A177	
{ A178		{ A178	
{ A179		{ A179	
{ A180		{ A180	
{ A181		{ A181	
{ A182		{ A182	
{ A183		{ A183	
{ A184		{ A184	
{ A185		{ A185	
{ A186		{ A186	
{ A187		{ A187	
{ A188		{ A188	
{ A189		{ A189	
{ A190		{ A190	
{ A191		{ A191	
{ A192		{ A192	
{ A193		{ A193	
{ A194		{ A194	
{ A195		{ A195	
{ A196		{ A196	
{ A197		{ A197	
{ A198		{ A198	
{ A199		{ A199	
{ A200		{ A200	
{ A201		{ A201	
{ A202		{ A202	
{ A203		{ A203	
{ A204		{ A204	
{ A205		{ A205	
{ A206		{ A206	
{ A207		{ A207	
{ A208		{ A208	
{ A209		{ A209	
{ A210		{ A210	
{ A211		{ A211	
{ A212		{ A212	
{ A213		{ A213	
{ A214		{ A214	
{ A215		{ A215	
{ A216		{ A216	
{ A217		{ A217	
{ A218		{ A218	
{ A219		{ A219	
{ A220		{ A220	
{ A221		{ A221	
{ A222		{ A222	
{ A223		{ A223	
{ A224		{ A224	
{ A225		{ A225	
{ A226		{ A226	
{ A227		{ A227	
{ A228		{ A228	
{ A229		{ A229	
{ A230		{ A230	
{ A231		{ A231	
{ A232		{ A232	
{ A233		{ A233	
{ A234		{ A234	
{ A235		{ A235	
{ A236		{ A236	
{ A237		{ A237	
{ A238		{ A238	
{ A239		{ A239	
{ A240		{ A240	
{ A241		{ A241	
{ A242		{ A242	
{ A243		{ A243	
{ A244		{ A244	
{ A245		{ A245	
{ A246		{ A246	
{ A247		{ A247	
{ A248		{ A248	
{ A249		{ A249	
{ A250		{ A250	
{ A251		{ A251	
{ A252		{ A252	
{ A253		{ A253	
{ A254		{ A254	
{ A255		{ A255	
{ A256		{ A256	
{ A257		{ A257	
{ A258		{ A258	
{ A259		{ A259	
{ A260		{ A260	
{ A261		{ A261	
{ A262		{ A262	
{ A263		{ A263	
{ A264		{ A264	
{ A265		{ A265	
{ A266		{ A266	
{ A267		{ A267	
{ A268		{ A268	
{ A269		{ A269	
{ A270		{ A270	
{ A271		{ A271	
{ A272		{ A272	
{ A273		{ A273	
{ A274		{ A274	
{ A275		{ A275	
{ A276		{ A276	
{ A277		{ A277	
{ A278		{ A278	
{ A279		{ A279	
{ A280		{ A280	
{ A281		{ A281	
{ A282		{ A282	
{ A283		{ A283	
{ A284		{ A284	
{ A285		{ A285	
{ A286		{ A286	
{ A287		{ A287	
{ A288		{ A288	
{ A289		{ A289	
{ A290		{ A290	
{ A291		{ A291	
{ A292		{ A292	
{ A293		{ A293	
{ A294		{ A294	
{ A295		{ A295	
{ A296		{ A296	
{ A297		{ A297	
{ A298		{ A298	
{ A299		{ A299	
{ A300		{ A300	
{ A301		{ A301	
{ A302		{ A302	
{ A303		{ A303	
{ A304		{ A304	
{ A305		{ A305	
{ A306		{ A306	
{ A307		{ A307	
{ A308		{ A308	
{ A309		{ A309	
{ A310		{ A310	
{ A311		{ A311	
{ A312		{ A312	
{ A313		{ A313	
{ A314		{ A314	
{ A315		{ A315	
{ A316		{ A316	
{ A317		{ A317	
{ A318		{ A318	
{ A319		{ A319	
{ A320		{ A320	
{ A321		{ A321	
{ A322		{ A322	
{ A323		{ A323	
{ A324		{ A324	
{ A325		{ A325	
{ A326		{ A326	
{ A327		{ A327	
{ A328		{ A328	

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AV GESTION ADMINISTRATIVE					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 29/02/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE..						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise AV GESTION ADMINISTRATIVE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH
TOTAL I		RK	RM	RN	RO
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
		QU	QV	QW	QX
TOTAL II					
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AV GESTION ADMINISTRATIVE		Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
		UG	UH			
		UI	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : AV GESTION ADMINISTRATIVE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA					
		Autres créances clients		UX	2 097		2 097		
		Créance représentative de titres précis ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI					
		Personnel et comptes rattachés		UY					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	186		186		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
		Groupe et associés (2)		VC					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
		Charges constatées d'avance		VS					
		TOTAUX		VT	2 282	VU	2 282	VV	
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligatoires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG							
		à plus d'1 an à l'origine		VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	720		720				
		Personnel et comptes rattachés		8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	545		545				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 192		1 192					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	660		660					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	1 900		1 900				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
		TOTAUX		VY	5 018	VZ	5 018				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l'entreprise : AV GESTION ADMINISTRATIV		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 29/02/2024		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	6 754	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7	1 192	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	XR	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						WR	7 946		
						WS			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire Produit net des actions et parts d'intérêts : des produits nets de participation						2A	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *						ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*						XD		
	Augmentation sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF	
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructura- tion de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 sexdecies)	PB		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	YG			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	7 946		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	7 946		
						XO			

Désignation de l'entreprise		AV GESTION ADMINISTRATIVE		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
				↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise AV GESTION ADMINISTRATIVE												Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	5 091				ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE					ZE						
	TOTAL I	ØF	5 091				ZF						
							ZG	5 091					
							ZH	5 091					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance							YT					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		XQ					
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	651				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	7 044				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	7 695				
	- CFE, CVAE							YW	303				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	303				
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	3 189				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	534				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023)							ØB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%				
	- Numéro de centre agréé *					XP							
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)							ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH					
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.					JA							
	Plus-values à 15 %					JK							
	Plus-values à 19 %					JM							
	Groupe : résultat d'ensemble.					JD							
	Plus-values à 15 %					JN							
Plus-values à 19 %					JP								
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH								
N° SIRET de la société mère du groupe					JJ								

Désignation de l'entreprise : AV GESTION ADMINISTRATIVE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
			⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : AV GESTION ADMINISTRATIVE

Formulaire déposé au
titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : AV GESTION ADMINISTRATIVE

Néant ☒ *Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,80 % ☒Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ☒Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ☒☒ Entreprises soumises à IIS
☒ Entreprises soumises à ITR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AV GESTION ADMINISTRATIVE				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : AV GESTION ADMINISTRATIVE		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : ..01/03/2023..		et clos le : ..29/02/2024..	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

29/02/2024

N° SIRET

8 2 8 5 5 7 1 4 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AV GESTION ADMINISTRATIVE

ADRESSE (voie)

65 Chemin de Tancarbot

CODE POSTAL

76430

VILLE

SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

AUBIN

Prénom(s)

VALERIE

Nom marital

AUBIN

% de détention

100.0000

Nb de parts ou actions

100.00

Naissance :

Date

15/12/1968

N° Département

76

Commune

FECAMP

Pays

France

Adresse :

N°

65

Voie

CHEMIN DE TANCARBOT

Code Postal

76430

Commune

SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 29/02/2024

N° SIRET : 8 2 8 5 5 7 1 4 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AV GESTION ADMINISTRATIVE

ADRESSE (voie) 65 Chemin de Tancarbot

CODE POSTAL 76430

VILLE SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise AV GESTION ADMINISTRATIVE

Numéro de siret

82855714000013

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	82855714000013	8211Z
AV GESTION ADMINISTRATIVE 65 Chemin de Tancarbot	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
76430 SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE		

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	7 946
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	7 946
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		7 946
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25.00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise AV GESTION ADMINISTRATIVE

Numéro de siret 82855714000013

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Désignation de l'entreprise AV GESTION ADMINISTRATIVE
Numéro de siret 82855714000013

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

A.V GESTION ADMINISTRATIVE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège Social : 65 Chemin de Tancarbot
76430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE
828557140 RCS LE HAVRE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
Du 31 Mai 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
De l'exercice clos le 28 février 2024

L'associée unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2023 s'élevant à 6 753,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 753,87 euros
------------------------	----------------

En totalité au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme,
La Présidente

